

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1628

Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) pour un montant de 514 740 euros et autorisation de signature de conventions de financement

Direction de l'Action Sociale □

**Rapporteur :** Mme AIT MATEN Zorah

**SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1628 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE (AIDE ALIMENTAIRE, ACCUEIL DE JOUR, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET MAINTIEN DU LIEN SOCIAL, SANTE/PERSONNES SDF, OPERATION ETE) POUR UN MONTANT DE 514 740 EUROS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes, et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Qu'elles relèvent des champs de l'assurance ou de la solidarité, ces actions pour l'essentiel relèvent de la responsabilité de l'Etat ou des Départements ainsi que de la Métropole de Lyon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. S'y ajoutent également les politiques sociales spécifiques globales, curatives ou préventives, développées afin d'éviter que certains publics fragiles ne soient durablement exclus de la société.

S'agissant des Communes, celles-ci peuvent s'investir dans le soutien de ces actions spécifiques et ainsi décider d'attribuer des aides à des administrés en situation précaire, ou pour lesquels elles ont évalué un besoin manifeste de soutien adapté.

En effet, si la Métropole de Lyon dispose à présent d'une compétence pour gérer l'action sociale, la Ville peut intervenir dans ce secteur en étant respectueuse de ses champs de compétence sur le fondement de l'article L.115-1 du Code de l'Action Sociale selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, notre collectivité, tout au long de l'année, apporte également son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action sociale procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

Ces mêmes organismes interviennent sur différents champs :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- l'accès à l'hygiène et aux soins ;
- l'aide alimentaire.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles dans ces différents domaines et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant	Montant	Finalité de la subvention proposée pour 2015	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
			/subvention (s) allouée (s) en 2014 (€)	/subvention proposée pour 2015 (€)		
ACCUEIL DE JOUR	FNDSA	3 rue Père Chevrier 69007 LYON	15 240	<b>15 240</b>	Fonctionnement général de la structure "Accueil de jour St Vincent"	6574/523/LC n° 41277
			61 500	<b>61 500</b>	Fonctionnement général de la structure "La Rencontre"	
			23 000	<b>23 000</b>	Fonctionnement général de la structure "Relais SOS"	
<b>Aide Alimentaire</b>	Fondation Armée du Salut Etablissement de Lyon	131 avenue Thiers 69006 Lyon	26 685	<b>71 171 (CM du 16/03/2015)</b>  <b>83 000</b>	Prestation complémentaire au restaurant municipal : repas servis aux personnes démunies le week-end et les jours fériés	6574/523/LC n° 41012

<b>Champs d'intervention</b>	<b>Organismes</b>	<b>Adresse (siège)</b>	<b>Montant /subvention (s) allouée (s) en 2014 (€)</b>	<b>Montant /subvention proposée pour 2015 (€)</b>	<b>Finalité de la subvention proposée pour 2015</b>	<b>Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)</b>
<b>Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social</b>	FNDSA	3 rue Père Chevrier 69007 LYON	325 000	<b>275 000</b>	Fonctionnement global	6574/523/LC n° 41273
			22 000	<b>22 000</b>	Fonctionnement du Pôle d'accompagnement renforcé	
	Enfant Bleu	18 C rue Songieu 69100 Villeurbanne	5 000	<b>5 000</b>	Fonctionnement global	
	EMMAÛS CONNECT (Délégation du Rhône)	6 rue Archereau 75 019 PARIS	30 000	<b>30 000</b>	Fonctionnement global	

Au regard des différentes actions conduites par ces associations ou organismes en direction d'un ensemble de nos concitoyens démunis, ou de personnes en situation précaire présentes au sein de l'agglomération lyonnaise, il me semble opportun de donner une suite favorable à ces demandes de financement. En effet, ces actions conduites localement rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon, en ce qui concerne les publics lyonnais démunis et les actions conduites auprès d'eux qu'elle cherche à développer.

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Ces conventions concernent des organismes pour lesquels soit le montant proposé de l'aide financière est égal ou supérieur à 10 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2015 est également supérieur à 10 000 €. Ces documents contractuels précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes, en contrepartie des financements reçus. Les associations concernées par une convention sont les suivantes : Association Foyer Notre Dame des Sans Abri, Fondation Armée du Salut (Etablissement de Lyon), Emmaüs Connect.

Vu l'article L 115-1 du Code de l'Action Sociale ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

### **DELIBERE**

1- Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 514 740 €.

2- Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, l'Association Foyer Notre Dame des Sans Abri, la Fondation Armée du Salut (Etablissement de Lyon) et Emmaüs Connect sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La dépense en résultant, soit une somme globale de 514 740 €, sera financée comme suit :

- pour une somme de 332 000 €, à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273), après transfert de 170 000 euros de l'enveloppe Veille Sociale Renforcée (LC 41126), 9 829 euros de l'enveloppe Aide Alimentaire (LC 41012), 1 000 euros de l'enveloppe Opération Eté (LC 41269) et enfin, 656 euros de l'enveloppe Accueil de Jour (LC 41277) ;

- pour une somme de 99 740 €, à partir de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41277) après transfert de 8 000 euros de l'enveloppe SDF Santé (LC 41 280) ;

- pour une somme de 83 000 €, à partir de l'enveloppe « Aide alimentaire » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) après transfert d'un crédit de 92 000 € à partir de l'enveloppe « EQUILIB » (ligne de crédit n° 46235).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Z. AIT-MATEN